Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 027-212701171-20261023-20261023223-AR

2026-10-23-223

Broglie
27270
Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC - EN AGGLOMÉRATION -

Le Maire de la commune de BROGLIE,

VU l'intérêt général,
VU le Code la Route,
VU le Code des Communes,
VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU l'autorisation d'occupation du domaine public pour la vente à emporter de plats cuisinés accordée tous les mardis de 17h30 à 21h à M. BACHELAY Maxime en date du 14 avril 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026,

VU la demande de M. BACHELAY Maxime afin de décaler exceptionnellement la date autorisant l'occupation du domaine initialement fixée le mardi 27/10/2026 au mercredi 28/10/2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de l'installation, des activités commerciales ambulantes et éviter toutes espèces d'incidents aux abords de la salle communale.

ARRÊTE

Article 1er. Le **mercredi 28 octobre 2026 de 16 h 30 à 23 h**, le stationnement sera interdit Place des Trois-Maréchaux, sur les deux places de parking situées sur le terre-plein central côté impair de la Place - les plus proches de l'entrée de la Salle des Fêtes.

Article 2. L'emplacement sera réservé et matérialisé par des panneaux ou des barrières mises à disposition par les services techniques de la Commune.
La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la commune.

Article 3. Le permissionnaire devra prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout incident sur le domaine public.

Article 4. Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.

Article 5. Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Au permissionnaire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BROGLIE,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de BROGLIE.

Fait à BROGLIE, le 23 octobre2026

Amaury LATHAM
Maire

MAIRIE de BROGLIE
27270 (Eure)

Rendu Exécutoire après Dépôt en Préfecture
le
et Publication ou Notification
du 23 OCT. 2026
le Maire

MAIRIE DE BROGLIE 27270 (EURE)

Place des Trois-Maréchaux • 27270 BROGLIE • Tél : 02 32 44 60 58 • Fax : 02 32 44 22 25 • mairie-broglie@wanadoo.fr

Mise en ligne le : 04/11/2026 17:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Broglie
https://www.broglie27.fr/documents_administratifs/86078